

100%
à distance

MAÎTRISER LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

CONDITIONS



DURÉE

3 heures (1 session)



TARIF

INTRA : 72,00€ TTC

INTER : 72,00€ TTC



PRÉREQUIS

- Avoir assisté à au moins une commission de sécurité.
- Maîtriser les basiques des outils bureautiques informatiques.



PUBLIC

Exploitants d'ERP | Responsables sécurité | Référent sécurité | Membre élu du CSE | Gestionnaires de patrimoine immobilier



La formation est ouverte aux personnes en situation de handicap. En fonction de la nature du handicap, la formation sera adaptée et la présence permanente d'un accompagnant pourra être requise.

OBJECTIFS ET MODALITÉS

- ✓ Comprendre le rôle, le fonctionnement et les exigences de la Commission de Sécurité.
- ✓ Maîtriser les prescriptions du préventeur du SDIS et leur impact sur l'exploitation.
- ✓ Connaître les responsabilités réglementaires de l'exploitant.
- ✓ Préparer efficacement les dossiers et anticiper les attentes des commissions.
- ✓ Optimiser le déroulement des visites et assurer le suivi post-commission.

PÉDAGOGIE : Transfert de connaissance, ateliers d'apprentissage, présentation & évaluation des résultats & amélioration.

ÉVALUATION : Évaluation des résultats par un QCM en fin de formation.

**FORMATION QUALIFIANTE AVEC REMISE
D'UN CERTIFICAT D'APTITUDE**

PROGRAMME

Comprendre la Commission de Sécurité

- Rappel du cadre réglementaire
 - Le règlement de sécurité contre l'incendie et les risques de panique dans les ERP (arrêté du 25 juin 1980 modifié).
 - Le code de la Construction et de l'Habitation (CCH) : Articles L 111-1 à L 192-7 et R 111-1 à R 192-1.
 - La réglementation incendie de 1966 (pour les établissements existants avant le 25 juin 1980).
- Rôle et responsabilités de la commission
 - La composition de la commission
 - Son objectif réglementaire
 - Ses objectifs techniques



Une question ? Contactez-nous !

06 79 47 07 97 | fabrice.baudouin@bape.fr

100%
à distance

MAÎTRISER LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

PROGRAMME

- Processus de prise de décision et responsabilité
 - L'organisation réglementaire des visites de la commission
 - L'avis consultatif du préventeur du sdis
 - L'avis de la commission
 - La procédure de prise de décision suite aux avis
- La commission de sécurité en tant qu'audit
 - La commission de sécurité en tant qu'audit (évaluation échantillonnée) et non en tant que diagnostic (analyse exhaustive).

Les prescriptions du préventeur du SDIS

- Avis du préventeur
 - Les bases réglementaires et normatives de l'avis du préventeur
 - Le jugement du préventeur dans son avis

La responsabilité de l'exploitant

- Cadre réglementaire et obligations générales
 - Les bases réglementaires générales ERP
 - Les bases réglementaires du code du travail dans lequel l'ERP s'invite
- Cadre réglementaire et obligations spécifiques
 - Les bases réglementaires liés à votre activité

Constitution du dossier

- Organisation
 - La méthode d'organisation permanente
- Connaissance des exigences de votre activité
 - Avoir la connaissance pour ne pas être surpris

Déroulement de la Commission de Sécurité

- Présentation du dossier
 - Présentation et explication des mesures mises en place en réponse aux prescriptions antérieures.
 - Présentation des vérifications et maintenances périodiques
- Déroulement de la visite
 - Préparer le cheminement de la visite en amont de la commission de sécurité
- Fin de commission
 - La prise de note des prescriptions énoncées et leur reformulation

Actions post-commission

- Validation du procès-verbal
 - La validation du procès verbal : Accords et désaccords
- Mise en œuvre des prescriptions
 - La planification et mises en œuvre des actions correctives
- Communication avec les autorités
 - Les échanges sur les travaux de mises en conformité

Découvrez nos autres formations



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

Actions de formation



Une question ? Contactez-nous !

06 79 47 07 97 | fabrice.baudouin@bape.fr